



ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an... 46 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES : 25 centimes la ligne. RÉCLAMES : 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 20 to 23 October with corresponding events and moon phases.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Lists delivery times and routes to various locations like Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 16 octobre 1861.

Le télégraphe nous annonce que le général Cialdini a décidé d'offrir sa démission de lieutenant-gouverneur des provinces napolitaines, et qu'il a motivé sa retraite sur le rétablissement de l'ordre dans le midi de l'Italie; cette dépêche, qui parle encore d'une épée d'honneur offerte au général par le commerce de Naples, semblerait indiquer qu'en réalité, la tranquillité règne dans les provinces napolitaines; mais des correspondances particulières contredisent le télégraphe. De nouveaux troubles auraient éclaté; l'insurrection aurait relevé la tête d'une manière si menaçante, que de nombreuses troupes auraient été envoyées en toute hâte, contre les insurgés qu'on prétendait anéantis. Des contradictions de ce genre se sont trop souvent produites, pour que nous insistions à leur sujet; nous nous bornons simplement à les constater, jusqu'à plus amples éclaircissements. Ce qu'il y a de positif au milieu de toutes ces conjectures, c'est l'érection des provinces méridionales de l'Italie en grand commandement militaire, sous les ordres du général de La Marmora, qui remplacerait le général Cialdini, sans réunir comme lui les doubles attributions du pouvoir civil et du pouvoir militaire.

Toute la presse allemande s'occupe en ce moment des résultats que pourra avoir l'entrevue du roi de Prusse et de l'Empereur. Mille suppositions plus ou moins ingénieuses sont faites à cet égard. On suppose, on calcule, le temps que les deux souverains ont pu passer seuls et à l'abri des oreilles et des yeux.

D'après l'Indépendance Belge, dont nous publions plus bas la version, les questions brûlantes du jour, l'Italie, la Vénétie, etc., auraient été

prises sur le tapis. Le roi de Prusse aurait persisté à ne pas reconnaître le nouveau royaume d'Italie, prétendant qu'il n'existait pas en réalité. Quant à la Vénétie, le roi Guillaume aurait dit à l'Empereur, qu'on ne devait pas espérer de l'Autriche, du moins pour le moment, la cession de cette partie de ses états. Bref, l'entrevue de Compiègne n'aurait eu aucun résultat décisif, et serait restée telle que les deux souverains qui s'y sont rencontrés en avaient eu la pensée, c'est-à-dire une simple visite de courtoisie et de politesse.

Une feuille allemande, le Journal de Dresde, prétend que le général polonais Mierolawski organiserait en ce moment, à Gènes, une expédition destinée à soutenir la révolte des provinces Danubiennes contre la Turquie. Si cette nouvelle est exacte, elle est fort grave dans l'état actuel des choses. Une dépêche, datée de Raguse, nous apprend en effet que les insurgés, auxquels Mierolawski veut venir en aide, ont dirigé ces jours derniers plusieurs attaques très-vives contre deux villes turques. Omer-Pacha n'aurait pas osé repousser leur agression, n'ayant qu'une médiocre confiance dans la fidélité de ses troupes. La position du général turc est assez critique, on le voit: elle le deviendrait davantage si l'expédition de Mierolawski avait lieu.

Une sourde agitation règne toujours en Pologne. Hier était l'anniversaire de la mort de Kosciuszko; on craignait quelques désordres. Les séances du Conseil d'Etat se sont ouvertes sous la présidence du général comte Lambert. Depuis, les démonstrations publiques avaient pour ainsi dire cessé.

Le Czas, journal de Cracovie, a parlé d'une révolution dont Saint-Petersbourg aurait été le

théâtre. Mais cette nouvelle a été ensuite démentie par le Czas lui-même dans son suivant numéro. JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Montpellier, 14 octobre. Le Messenger du Midi publie des nouvelles de Lille. Le sauvetage est poursuivi avec une grande activité. On espère pouvoir communiquer dans la soirée avec les malheureux ensevelis sous les décombres. On entend des cris et des coups de pioche. M. le Préfet préside aux travaux. Plusieurs tranchées sont ouvertes.

Varsovie, 13 octobre. De nouvelles manifestations sont annoncées pour le 15 de ce mois, en mémoire de Kosciuszko. Le parti du mouvement, qui a cherché à effectuer la réunion de Haroldo, malgré la défense du gouvernement, met tout en œuvre pour faire réussir celle du 15.

Berlin, 14 octobre. On mande des frontières de Pologne, 14 : Aujourd'hui a été proclamé l'état de siège dans le royaume de Pologne. Toutes les places publiques de Varsovie sont occupées militairement et couvertes de tentes. Le costume national et les signes de deuil sont défendus.

Pesth, 14 octobre. La réunion de la diète de Transylvanie est ajournée au 25 novembre.

Dresde, 14 octobre. D'après une correspondance adressée de Turin au Journal de Dresde, le général Mierolawski aurait été appelé à Gènes pour organiser une expédition slave destinée à agir dans le Montenegro et à insurger les provinces turco-slaves, pour envahir ensuite les provinces autrichiennes du Danube et de Gallicie. Le général Mierolawski aurait, au dire du correspondant, décliné toute coopération magyare, tandis que le gouvernement Serbe, le Montenegro et les Principautés Danubiennes se seraient mis d'accord avec Mierolawski.

— Alors, écoute-moi bien; — puis, avec un sourire amer, — crois-en ma vieille expérience... que ta main n'hésite et ne tremble pas au dernier moment... fixe bien le cou que tu dois trancher... mais une seconde, une seconde seulement... lève alors ta hache... et...

Ici Capeluche s'arrêta. Il promena de nouveau ses regards sur la place et se dirigea vers le billot.

L'homme masqué le suivit. Le condamné embrassa une dernière fois l'image sacrée que lui présentait le moine, s'agenouilla, plaça sa tête sur le billot, et ses lèvres murmurèrent, comme s'il eût prié.

En ce moment l'inconnu s'approcha de lui, et se penchant à son oreille : — Capeluche, — lui dit-il d'une voix sourde, — me reconnais-tu ?

Et il souleva en même temps son masque noir. Au son de cette voix le condamné a tressailli, il relève sa tête et ses yeux hagards se fixent sur le mystérieux inconnu.

— Je t'avais un jour promis de me venger... c'est moi qui t'ai trahi... Suzanne! rappelle-toi Suzanne!

— Léonard! Léonard! — murmura Capeluche anéanti.

— Recommande ton âme à Dieu! — dit Léonard d'une voix sombre.

Que sa volonté s'accomplisse! répond le bourreau. Et il replace sa tête sur le billot. A cet instant, le cri de grâce! grâce au nom du roi! retentit, et apparaît un cavalier agitant en l'air

Turin, 13 octobre. Le roi a signé aujourd'hui les décrets pour la nouvelle organisation du ministère de l'intérieur.

L'Espero annonce que le général La Marmora accepte le commandement des troupes des provinces méridionales.

La Chambre de commerce de Naples a offert au général Cialdini une épée d'honneur pour le rétablissement de la sûreté publique due à ses efforts.

Turin, 13 octobre. L'Italie annonce que le chevalier Bianchi a été nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur et directeur de la section du personnel.

La Gazette de Turin dit que, demain, le comte Borromeo, cessera ses fonctions comme secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Trieste, 13 octobre. Les lettres de Raguse apportent les nouvelles suivantes :

» Les insurgés du Zubzi renforcés par les bandes d'Uscoques et des volontaires Monténégrins, ont attaqué Cicew et Biovo. Ils se sont retirés après un combat très vif qui a duré trois heures.

» Deux mille insurgés ont attaqué Korienichi et se sont avancés jusqu'aux faubourgs de Bilecia.

» On assure que malgré les ordres pressants de Constantinople, Omer-Pacha n'ose pas attaquer; il aurait peu de confiance dans l'armée, craignant une insurrection générale et se méfierait de la Serbie.

» Aucun navire Russe n'est en vue. » Le Prince du Montenegro est sous les armes derrière ses frontières. »

Kenigsberg, dimanche après midi. La ville présente une animation extraordinaire. Les rues et les ponts que le Roi doit traverser sont ornés de festons, de guirlandes, de drapeaux aux couleurs de Prusse et de Weimar. Un arc de triomphe, dans le style romain, a été élevé à l'intérieur de la porte de Brandebourg. Le temps est beau.

Madrid, 13 octobre. La Gazette publie les lois organiques de l'île Saint-Domingue.

— Les conférences continuent avec le prince Muley-el-Abbas. — L'état de l'Infante Dona Conception est désespéré.

un papier, et poussant avec force à travers les rangs serrés de la multitude son cheval ruisselant d'écume.

Mais Léonard a levé sa hache au moment où ce cri a retenti, et, prompt comme l'éclair, il tranche d'un seul coup la tête de Capeluche.

Il y eut comme un sourd murmure dans la foule. « Trop tard! » prononça une voix vibrante.

Tous les yeux se portèrent vers la fenêtre dont nous avons déjà parlé.

Jean-sans-Peur n'y était plus. — Sire, mon père, je vous vengerai! — disait le soir même de cette exécution au roi Charles VI le dauphin de France.

Et son regard, chargé de haine et de colère, alla chercher celui du duc de Bourgogne qui, occupé de sourire à une jolie dame de la cour, ne vit pas ce regard du prince et n'entendit point sa menace.

CONCLUSION. LE PONT DE MONTEREAU.

Le dimanche, 10 septembre 1419, le duc de Bourgogne errait soucieux et rêveur dans le vaste parc du château de Bray-sur-Seine, où depuis quelques jours il avait fixé sa résidence.

La matinée était splendide, l'azur radieux, le soleil éblouissant, la brise tiède et parfumée sous les hautes futaies et les épais ombrages. Mais ni soleil, ni brise, ni parfums ne pouvaient égayer la sombre rêverie du noble sire, dont le front rembruni se crispait à tous moments de plis profonds.

Jean-sans-Peur fut interrompu dans sa promenade

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 16 octobre 1861.

CAPELUCHE

On le Bourreau de Paris sous Charles VI. ROMAN HISTORIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

VI. (Suite.)

LA VENGEANCE DU PAGE DE BOURGOGNE.

Un page de service accourut. — Vite à la place de Grève... Le roi fait grâce à Capeluche... et ramène-le auprès de Sa Majesté, qui veut elle-même l'interroger, — dit rapidement le sire de Lattre au page qui sortit. Au bout d'un instant on entendit le galop d'un cheval retentir dans la rue.

Un silence solennel régnait sur la place de Grève; tous dévoraient le patient du regard.

A la vue de Capeluche, l'homme masqué qui se tenait sur l'échafaud avait tressailli et sa main avait serré convulsivement le manche de sa hache.

Arrivé sur la plate-forme, le condamné promena, sur cette foule qu'il semblait dominer, un regard tranquille.

— Et voilà pourtant ceux qui naguères tremblaient devant moi! — murmura-t-il. — O amères dérisions du sort!

Au même instant le greffier du Parlement s'approcha de lui, lui ordonna de se mettre à genoux pour entendre la lecture de son arrêt.

Capeluche s'agenouilla et embrassa une croix que lui présenta un moine qui l'avait accompagné dans le funèbre trajet.

L'homme de loi lut d'une voix lente et grave à la fois l'arrêt qui condamnait à mort « l'ancien bourreau » de Paris, et déclarait ses biens confisqués, comme » coupable de haute et déloyale trahison envers le roi » et le royaume. »

Au moment où cette lecture commençait, une fenêtre d'une des maisons de la place s'ouvrait avec mystère, et dans son encadrement apparaissait un homme soigneusement drapé dans les vastes plis de son manteau.

— Est-ce tout? — demanda Capeluche au greffier quand ce dernier eut achevé.

— Oui. Capeluche se releva alors et s'approcha de l'homme à la hache.

— C'est donc toi, — lui dit-il avec le plus grand calme et de manière à être entendu des soldats et des curieux le plus rapprochés de l'échafaud; — c'est donc bien toi, — qui doit me trancher la tête?

L'homme masqué inclina la tête affirmativement. — Mais ta main est-elle sûre? ton œil infallible? L'inconnu fit un léger mouvement d'épaule.

— Mais, l'ami, es-tu donc muet? — demanda Capeluche d'un ton presque railleur et étrange à ce moment suprême.

L'homme masqué fit un mouvement de tête négatif.

On écrit de Paris, le 12 octobre, à l'Indépendance belge :

Comme on pouvait s'y attendre, le voile qui couvrait l'entretien de Compiègne commence à se déchirer. Cela est d'autant moins étonnant, qu'il ne pouvait s'agir entre les deux souverains de conventions secrètes, ni même de ces pourparlers qu'on désire cacher le plus long-temps possible.

Je vous communique donc les quelques renseignements, tout incomplets qu'ils sont, que je tiens de bonne source.

L'empereur s'est longuement étendu sur les affaires d'Italie en faisant ressortir que tous les efforts de la politique française avaient pour but le maintien de la paix et de l'équilibre européen. S. M. aurait tenté de prouver à son hôte qu'une solution de la question italienne dans le sens national était devenue, dans l'état actuel des choses, une condition *sine quâ non* d'une paix durable et bien assise.

L'empereur aurait exprimé l'opinion qu'une reconnaissance du nouveau royaume par la Prusse simplifierait les difficultés et contribuerait à éloigner les dangers qui pourraient menacer l'Europe, si l'état d'incertitude qui pèse sur l'Italie devait se prolonger. On ajoute que le roi de Prusse, tout en rendant justice à la sagesse des vues exprimées par son amphytrion impérial, aurait décliné la démarche que le chef du gouvernement français semblait espérer de lui, en faisant valoir que la politique du cabinet de Berlin s'opposait à la reconnaissance d'un Etat qui n'existait pas encore.

Il paraît qu'on a spécialement parlé de Venise, et Sa Majesté prussienne aurait, dit-on, exprimé la conviction où elle était que l'Autriche ne consentira jamais à une cession volontaire de la Vénétie, même si un pareil sacrifice pouvait lui être conseillé par l'Europe entière.

La question danoise fut également mise sur le tapis, et l'empereur, en exprimant le vif désir qu'il avait de voir les difficultés y adhérentes résolues par un arrangement à l'amiable, a fait des compliments au roi de la manière dont il a su conduire cette affaire jusqu'à présent. La politique de la Prusse, aurait dit Napoléon III, a su concilier les intérêts de la paix générale avec les devoirs que lui imposaient sa dignité et les justes susceptibilités de la nation allemande.

Quant au traité de commerce, l'empereur aurait insisté sur les avantages qui en ressortiraient pour les relations d'amitié entre l'Allemagne et la France, ainsi que pour la prospérité commerciale des deux pays. Il a exprimé l'espoir que le cabinet de Berlin accèdera, après un plus mûr examen, aux réductions de tarifs sur les soies et sur les vins que le négociateur français avait réclamées. On dit que Sa Majesté prussienne n'a pas cru pouvoir faire une promesse à ce sujet, et a mis en avant la vive opposition que cette réduction rencontre dans le Zollverein de la part des industries intéressées.

De l'Allemagne, proprement dite, on n'a pas touché un mot, l'entretien de l'empereur avec le roi de Prusse, lors de l'entrevue de Bade, ayant d'avance démontré l'inutilité de traiter une question que le roi Guillaume déclarait n'être pas de sa compétence.

mélancolique par l'arrivée de son page Léonard, accompagné d'un personnage à la démarche grave et austère, et dont la longue robe violette bordée d'hermine annonçait un prince de l'Eglise.

— Monseigneur, — dit le page, lorsqu'il fut à quelques pas de son maître.

— Son Eminence l'évêque de Valence désire vous remettre un message du dauphin de France.

Ces mots à peine prononcés, l'évêque s'avança à son tour, et saluant respectueusement le duc :

— Très-noble et très-puissant prince, — lui dit-il, — Son Altesse le dauphin m'envoie vers votre auguste seigneurie, avec cette lettre écrite de sa main royale.

Et il tendit à Jean-sans-Peur une lettre scellée par un large cachet rouge aux armes de France.

Le duc la prit et la lut en silence.

L'évêque, retiré à quelques pas, épiait attentivement pendant cette lecture la physionomie du duc de Bourgogne.

— Vous répondrez au maître qui vous envoie, — dit Jean-sans-Peur à l'évêque, après une courte réflexion, — que si ses offres sont loyales et sincères, je les accepte... mais si c'est un piège ou une trahison, que la honte et l'opprobre en rejaillissent sur lui !

— Monseigneur Jean, — répondit l'évêque de Valence, — le prince, mon maître, n'a qu'un désir, rendre le calme et la paix à ce pauvre royaume de France... mais sans votre puissant appui ses efforts seront inutiles... L'Anglais est déjà aux portes de Paris... la famine et la misère, le carnage et l'incendie volent devant lui... encore quelques jours et les drapeaux d'Albion flotteront triomphants sur les

Un journal belge, d'ordinaire bien informé, donne les détails suivants sur les causeries intimes, qui, à deux reprises, ont réunis l'Empereur et le Roi de Prusse :

« Il est très-exact que Napoléon III et Guillaume I^{er} sont restés en conférence pendant fort long-temps. Ainsi, lundi, de 7 à 8 heures du matin, ils se sont entretenus seuls dans les appartements « mêmes réservés au roi de Prusse. Dans la nuit du « lundi au mardi, ils se sont encore trouvés seuls « de minuit à 4 heures du matin.

« Pendant cette dernière conférence, le roi de « Prusse a pris sa grosse pipe flamande, qui ne le « quitte jamais dans ses voyages, et il s'est mis à « fumer en s'excusant avec une amabilité charmante « auprès de l'Empereur. L'Empereur, par un con- « traste assez singulier, a allumé une cigarette à peu « près microscopique. Ce fait a servi de thème à « quelques plaisanteries aux deux augustes interlocu- « teurs.

« Après cette causerie intime, quand le roi est entré « dans sa chambre à coucher qui lui avait été prépa- « rée, il a été émerveillé du luxueux ameublement « dont elle était garnie. En remarquant la fraîcheur « et la richesse du satin blanc qui la tapissait, le « monarque se retourna vers son aide-de-camp et lui « demanda en souriant s'il pouvait bien se permettre « de fumer sa pipe en pareil endroit, et s'il ne ris- « quait pas de compromettre les tentures qui l'en- « vironnaient. L'aide-de-camp lui ayant répondu par « ces mots : « Pour une fois, » le roi ôta sa grosse « pipe de l'étui et la fuma comme si de rien n'était. »

(Précurseur d'Anvers.)

VISITE DU ROI DES PAYS-BAS A COMPIÈGNE

Compiègne, 12 octobre.

S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas, a quitté Cologne ce matin à neuf heures et est arrivée à la gare de Jeumont à deux heures et demie, où l'attendait le train impérial chargé de conduire S. M. à Compiègne. MM. le colonel Favé, aide-de-camp de l'Empereur, le marquis de Conigliano, chambellan, et le marquis de Caux, écuyer, désignés par Sa Majesté pour faire le service auprès du roi pendant son séjour en France, l'ont reçu à la frontière. M. Lightenvelt, ministre des Pays-Bas, et M. Berg de Middeburg, conseiller de légation, étaient également venus à la rencontre de S. M. Le roi était accompagné de MM. de Kook, chambellan, directeur du cabinet; de Lynden, général-major, premier aide-de-camp; du comte Snouckaert de Schauburg, capitaine-aide-de-camp; baron Th. Dumonceau, premier lieutenant, aide-de-camp; Van Capellen, capitaine, de la marine; Vollenhoven, bourgmestre d'Amsterdam. Le ministre de France à La Haye, comte de Sartiges, était avec S. M.

Les voitures de la cour, calèches à quatre chevaux conduites à la Domont, sont venues à la gare attendre l'arrivée du train. Un détachement de guides formait l'escorte.

A cinq heures un quart l'Empereur s'est rendu au chemin de fer; il était en uniforme de général et portait le grand cordon de l'ordre de la Couronne de Chêne. S. M. était accompagnée des généraux Fleury et Molard, ses aides-de-camp, et du général Clérambault.

Le train impérial est arrivé à cinq heures vingt-cinq minutes.

Le roi Guillaume III est un très bel homme, il porte toute la barbe; il était en tenue militaire avec

remparts de nos cités conquises !!! — Mais pourquoi le dauphin ne vient-il pas lui-même à Bray? — interrompit le duc de Bourgogne.

— Monseigneur, toute la cour est en ce moment à Montreau... les ministres et officiers du roi n'attendent que votre auguste présence pour ouvrir le conseil solennel qui va décider des destinées du royaume...

Le duc demeura quelques instants pensif.

— Hé bien, j'irai ! — fit-il tout à coup d'une voix ferme et résolue.

Un éclair de joie passa dans les yeux de l'évêque.

— Monseigneur, — s'écria-t-il avec enthousiasme. — vous êtes le sauveur envoyé par Dieu, l'archange qui doit arrêter sur sa route le farouche Atila qui nous menace !

Un sourire ironique glissa sur les lèvres de Jean-sans-Peur; il salua presque dédaigneusement le prélat qui, comprenant que son audience était terminée, s'inclina profondément et prit aussitôt congé du duc de Bourgogne.

Après avoir reconduit l'évêque jusqu'à sa litière qui l'attendait devant la grille d'honneur du château, Léonard revint auprès de son maître.

— Léonard, — lui dit le duc, — dans une heure nous partons pour Montreau !

— N'y allez pas, Monseigneur !

— Et pourquoi ?

— C'est un piège de vos ennemis.

— Enfant !

— N'y allez pas, Monseigneur !... Je vous en conjure ! — reprit Léonard avec instance.

le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Après s'être serré les mains avec beaucoup de cordialité, les deux souverains se sont mutuellement présentés les personnes qui les accompagnaient.

Puis le roi et l'Empereur, seuls dans une voiture, sont partis pour le palais. Ils étaient escortés d'un détachement des guides. Le général Clérambault et M. le baron de Bourgoing, à cheval, étaient aux portières. La foule, qui était nombreuse sur le passage des deux souverains, les a salués avec enthousiasme.

L'impératrice et le Prince Impérial, accompagnés de S. A. I. M^{me} la princesse Mathilde et de S. A. la princesse Murat, attendaient le roi sous le grand vestibule; S. M. portait une toilette mauve, avec dessus de dentelle, le prince était en costume écossais. Sa Majesté était accompagnée de sa grande maîtresse, des dames du palais, des grands officiers de la couronne et des officiers de service.

Le roi, en descendant de voiture, a baisé la main de l'impératrice et embrassé le jeune prince.

Les cent gardes à cheval formaient avec les zouaves la haie dans la cour d'honneur. Le peloton de cent-gardes de service était échelonné sur les marches du grand escalier.

Après les premières salutations, le roi a offert le bras à l'impératrice et le cortège est monté dans les appartements.

Le roi des Pays-Bas occupe les appartements sur le jardin.

Ce soir, il y a grand dîner.

Demain, il y aura promenade dans la forêt et visite à Pierrefonds, le soir spectacle. Les comédiens de l'Empereur joueront *la Phuie et le Beau Temps*, et *les Caprices de Marianne*.

BONIFACE-DEMARET

On lit dans le Constitutionnel :

Le roi de Hollande est à Compiègne. Sa visite ne soulèvera point, nous sommes heureux de le dire, dans la presse néerlandaise, les orages de polémique que soulevait récemment celle du roi de Prusse dans la presse Allemande. A Amsterdam comme à La Haye, on sait ne voir dans cette royale entrevue que ce qu'elle renferme; on ne veut ni en exagérer ni en diminuer les conséquences politiques ou sociales.

Excellent exemple de réserve et de discrétion, qui profitera peut-être cette fois au *Times* et à ses confrères de Londres ! Il faut espérer que le journal de la Cité, nous épargnant le triste spectacle de ses colères ou de ses palinodies, n'éditera pas sur le roi Guillaume III de nouveaux articles, tour à tour injurieux ou adulateurs !

Quant à la France, il n'est pas besoin de dire que l'opinion publique y saura apprécier l'heureux avantage de cette seconde visite royale. Non-seulement le prince qui est aujourd'hui l'hôte de Compiègne peut être regardé comme l'un des plus justement sympathiques à notre nation; mais le peuple qu'il représente a, depuis longtemps, par son énergie, son courage, ses tendances politiques et son activité industrielle et commerciale, su se faire comprendre et admirer par la France.

Le peuple néerlandais a, en effet, une grande et belle page dans l'histoire du peuple germanique ! Si, par le fond de sa race, il tient plus aux peuples scandinaves, il a, par son génie, ses mœurs et sa langue, des affinités avec les peuples latins. Comme ces derniers, il a eu une puissance morale invincible; comme eux, il a lutté pour être grand; il a révélé le triomphe qu'assurent le travail et l'intelligence, et il a obtenu ce triomphe ! Un regard jeté en arrière nous le montrerait engagé dans cette œuvre immense : la constitution d'un Etat, de son sol et de ses lois, de son industrie et de son commerce ! Et si quelques dates nous le représentaient aux prises avec la France, aucune ne rappellerait chez lui une heure d'affaiblissement moral ou de désespoir politique.

— Que crains-tu donc pour moi, Léonard ?

— Tout !

— Ils n'oseraient !

— Ils oseront, Monseigneur.

— Ne m'appelle-t-on pas Jean-sans-Peur ? Et par saint André, mon divin patron, il faut marcher où il plaira à Dieu de nous conduire... Je ne veux pas que l'on me reproche que la paix ait été rompue par ma lâcheté ! — répliqua vivement le duc.

Et il prit à grands pas le chemin du château.

Après avoir traversé une longue suite de vastes appartements, il s'arrêta avec son page dans une salle immense éclairée par de gigantesques fenêtres à ogives et à vitraux colorés. Aux parois des murailles étaient appendus des trophées de lances, des épées, des casques, des dagues, des cotte-d'armes, des boucliers et des haches.

— Donne-moi mon épée de bataille ! dit le duc à son page.

Léonard l'enlevant d'un faisceau présenta à son maître une longue épée à la poignée enrichie de diamants et de pierreries.

Jean-sans-Peur la ceignit autour du corps.

— Maintenant ma cotte d'acier !

Et pendant que Léonard lui aidait à l'ajuster à ses reins musculeux :

— Page, mon beau page, — lui dit le duc d'un ton railleur, — par tous les saints du paradis, tu m'as la mine aussi déconfite et la figure aussi piteuse que le révérend Barnabé, mon honoré chapelain, quand je lui confesse quelque gros péché dont il n'ose me donner l'absolution...

C'est dire assez que la nation hollandaise ne saurait être mieux comprise, ailleurs qu'en France. Ajoutons que de tout ce passé glorieux rien n'a été effacé dans le présent. Si les Pays-Bas n'occupent plus aujourd'hui le rang qu'ils s'étaient fait jadis dans le monde, c'est moins parce qu'ils ont ralenti leur marche progressive que parce que d'autres nations, mieux servies par la nature ou par les événements ont grandi autour d'eux. Les souverains qui se sont succédé à La Haye ont poursuivi la tâche du fondateur, et le roi Guillaume III résume bien en son règne, qui ne compte encore que douze années, tous les efforts courageux de la noble dynastie de Nassau-Orange.

C'est en 1849 que Guillaume III a pris la couronne de son père, Guillaume II. La veille de son avènement, les Pays-Bas venaient d'être dotés d'une Constitution libérale. Dès 1846, cette Constitution avait été promise, mais l'esprit de Guillaume II était resté hésitant. En 1848, sans vouloir lutter contre les événements, mais aussi sans leur céder, Guillaume II résolut de répondre franchement aux vœux de son peuple. En montant sur le trône, Guillaume III trouva donc, jetées par son père, les bases toutes prêtes d'un nouvel édifice politique; il se mit aussitôt à l'œuvre, pour avoir l'honneur d'élever cet édifice et de le consolider sous son règne.

L'œuvre a été accomplie. Des difficultés graves, nées de la lutte des partis, ont peut-être parfois ralenti la marche du prince réformateur. On a vu les questions religieuses, suivies de leur cortège ordinaire de passions anti-nationales, arrêter un moment l'essor constitutionnel. Mais le bon sens populaire a fait aussitôt justice de ces obstacles. La royauté n'a pas cessé d'exercer son initiative dans une sphère inaccessible aux attaques dangereuses des mécontents. Le calme est bientôt revenu avec la force croissante du pouvoir souverain.

Ce qui caractérise particulièrement le gouvernement de Guillaume III, c'est le soin avec lequel ce prince s'est attaché à demander aux principes libéraux tout ce qu'ils renferment en eux d'éléments conservateurs. Pour les partis, la liberté est souvent une arme qui détruit; en continuant cette image, nous dirons que de la liberté politique, Guillaume III a su en faire un sceptre. Modéré dans ses aspirations politiques, le peuple néerlandais n'a demandé en quelque sorte que ce que son tempérament pouvait supporter. Il n'a pas menacé le pouvoir, il a voulu surtout le consolider, et, en le consolidant, il s'est grandi lui-même.

C'est ainsi que peu à peu le terrain constitutionnel de la Néerlande a vu disparaître ces plantes parasites qu'on nomme les privilèges. L'organisation judiciaire, celle des provinces et des communes, ont reçu des bases conformes à l'esprit franchement libéral; les avantages réservés à la marine et au commerce hollandais ont été accordés aux autres nations; une vaste représentation nationale a été substituée à une Chambre élue par les États provinciaux; tout enfin a été réformé d'après un plan conforme au sentiment public. Et ces progrès se sont si naturellement et si pacifiquement accomplis, qu'un historien a pu dire de la Hollande, que si jamais une réaction s'opérait en Europe, si jamais les esprits songeaient à revenir sur les concessions accordées, on verrait, seul, le pays néerlandais conserver ses conquêtes et résister avec autant de force à la réaction qu'il mit de sagesse à accepter les réformes.

Cet éloge, que nous ne faisons que traduire, est le plus grand éloge à faire du roi Guillaume III. Si les peuples valent beaucoup par leurs souverains, les souverains valent aussi par leurs peuples, et le gouvernement du successeur de Guillaume II peut se revendiquer une large part de cette fermeté inébranlable que la Hollande accuse aujourd'hui dans ses convictions politiques.

Hors de l'Europe, et jusque dans ses colonies les plus lointaines, la nation néerlandaise révèle les mêmes vertus qui lui sont propres. La Constitution de la métropole ne pouvait être immédiatement appliquée dans les Indes, la Guyane et les côtes de Guinée. Mais, en vertu d'un des articles additionnels à la loi fondamentale, les lois qui concernent le gouvernement des possessions d'outre-mer ont été déclara-

Et il poussa un rire sonore qui vibra bruyamment sous les voûtes de la vaste salle.

— Monseigneur de Bourgogne est donc bien gai et bien joyeux ce matin? — dit au même instant une voix derrière lui.

Le duc se retourna et aperçut à quelques pas de lui un seigneur de haute et fière mine.

— Ah ! c'est toi, Bourbon ! — dit-il au nouveau venu, — hâte-toi, car nous partons séant pour Montreau.

— Pour Montreau ! — répéta le seigneur avec une profonde surprise, — mais toute la cour s'y trouve en ce moment, c'est-à-dire vos ennemis, Monseigneur,

— Et je mépris mes ennemis, mon brave comte de Clermont !

— Monseigneur, au nom du ciel, gardez-vous d'aller à Montreau !

— Ah ça, Bourbon, sommes-nous donc aux idées de mars ? — répliqua Jean-sans-Peur en riant, — et me prends-tu pour un nouveau César qu'attend le poignard d'un autre Brutus.

— Monseigneur Jean, demeurez ici... au nom du ciel n'allez pas à Montreau ! — répliqua le comte de Clermont avec une énergique insistance.

— Mais, par saint André, aurais-tu donc peur, toi aussi ? Toi, Charles de Bourbon, comte de Clermont ! Toi mon plus brave chevalier.

— Je n'ai, à Dieu ne plaise, ni crainte, ni peur, Monseigneur... — répondit le comte avec une respectueuse fermeté, — mais j'ai défiance et prudence !!!

JULES C. DU VERGER
(La fin au prochain numéro.)



rées provisoires, et, chaque année, le régime colonial subit de la part des Chambres de La Haye de profondes modifications.

A l'ouverture de la dernière session, au mois de septembre, on a vu par exemple, les Chambres saisies d'un projet de loi pour l'abolition de l'esclavage. Mais, en attendant de pouvoir pratiquer ces réformes successives, le cabinet de La Haye les prépare par les plus sages encouragements. Il n'est pas, d'ailleurs, on le sait, de système plus simple que le système commercial et administratif des Hollandais dans les colonies. Ce que l'on a surtout compris dans les Pays-Bas, ce sont les conditions du pouvoir au milieu des populations coloniales. L'autorité métropolitaine s'est abstenue d'une manière absolue de violenter les usages indigènes; elle a respecté ces usages en respectant en même temps les droits des chefs de tribus; elle a appelé au partage du pouvoir ces chefs et leurs familles. Avons-nous besoin de louer ce système? Il n'est autre que celui si généreusement et si habilement suivi par la France en Algérie.

On devine où nous conduit ce rapide exposé de la situation morale et politique de la Hollande. La visite du roi Guillaume III à Compiègne, c'est le rapprochement cordial de deux peuples faits depuis longtemps pour s'entendre. Celui qui compte parmi les agents les plus actifs de la civilisation, vient à celui qui est le berceau même de cette civilisation.

La Hollande et la France, jadis rivales, sont aujourd'hui amies; demain ne peuvent-elles être alliées? Elles poursuivent ensemble cette œuvre de pacification sociale, dont les traités de la France avec l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Prusse, la Russie, sont les premières assises!

La visite du roi Guillaume III à Compiègne ne fait aussi que resserrer les liens d'amitié formés déjà entre les cours de La Haye et des Tuileries par les visites précédentes de la reine de Hollande et du prince d'Orange. Paris a salué ces hôtes illustres venus en France pour y admirer notre grandeur politique et demander à nos savants, à nos artistes et à nos littérateurs les joies si pures que donne le spectacle des chefs-d'œuvre de l'art et de la science. Il saluera avec non moins d'empressement le souverain qui ambitionne pour son pays la même grandeur et les mêmes joies.

Si quelque chose pouvait encore plus que les qualités du peuple néerlandais, son génie et son courage, assurer à l'auguste visiteur de Compiègne les respectueuses sympathies du peuple français, nous rappellerions le mouvement généreux qui éclata en France il y a quelques mois, quand la Hollande eut à déplorer de terribles inondations. Des souscriptions se sont ouvertes partout, et, la main tendue vers le peuple néerlandais, la France a donné aux victimes les ressources de son inépuisable charité. La Hollande, elle aussi, avait pensé à nos victimes en 1856.

Les liens sont donc déjà tout formés, et les souverains vont achever entre eux ce que les deux peuples ont instinctivement commencé. ERNEST DRÉOLLE.

Revue des Journaux.

Le Journal des Débats se livre, par l'organe de M. Eug. Yung, à l'examen critique de l'ouvrage du père Passaglia que la congrégation de l'Index vient de condamner :

Cette brochure, fait observer, M. Yung, n'est certainement l'œuvre ni d'un ennemi, ni d'un ambitieux, ni d'un homme irrité. Elle ne saurait présenter sous une apparence douteuse ni son orthodoxie, ni son désintéressement, ni sa sincérité. Elle respire un profond respect et un vif attachement pour le chef suprême de l'Eglise; on n'y rencontrerait pas un accent trop marqué, un mouvement trop vif; on n'y trouve qu'une grave exposition des règles traditionnelles purement théologique, elle évite généralement de se prononcer, soit sous forme d'approbation, soit sous forme de blâme, sur les événements qui ont ressuscité la nation italienne. Ecrite en latin et chargée de citations, elle ne vise point à aller ailleurs qu'à son adresse (pro causâ italicâ ad episcopos catholicos); elle parle en effet un langage qui n'est guère familier qu'aux évêques et aux ecclésiastiques. Le père Passaglia n'a pas même l'innocente habileté de l'écrivain qui cherche à intéresser le lecteur; il éprouve la patience du sien par la longueur et l'étendue des prolegomènes, par la lente déduction des arguments qui n'avancent qu'à pas comptés vers les parties les plus vives de la question, vers celles qu'on voudrait atteindre tout d'abord. La lecture de cet opuscule serait fatigante si l'allocution du Pape ne venait de lui prêter une sorte d'attrait inattendu.

L'Union s'occupe aussi du père Passaglia, mais c'est pour gémir de le voir applaudi par la Révolution.

Nous lisons dans le Pays :

Des journaux des ports, arrivés aujourd'hui à Paris, s'occupent de la réorganisation du corps d'infanterie de marine et annoncent la formation d'un cinquième régiment. Nous croyons cette nouvelle prématurée. Ce qu'il y a peut-être de vrai; c'est la nomination d'un second général de brigade qui aurait mission d'aller en Cochinchine se mettre à la tête des corps de troupes de marine, sous le commandement en chef du contre amiral Bonard.

La Presse, après avoir dit que les forces qui menacent et qui protègent Washington peuvent être

évaluées, de chaque côté, à 200,000 hommes, ajoute : « L'effort est suprême, mais les conséquences d'une bataille perdue seront fort différentes : si les esclavagistes ont un succès, l'échec, grave en lui-même, pourra un instant arrêter la marche du Nord, mais ne l'empêchera pas finalement d'atteindre le but légitime de ces armements; si c'est, au contraire, le Sud qui est battu, la guerre — du moins la grande guerre — est terminée. »

On lit dans le Monde :

La Revue catholique du Languedoc, qui se publie à Nîmes, vient d'être saisie pour un article sur une brochure intitulée : Révolution et Despotisme, dont l'auteur est M. le baron de Fontarèches, et qui paraît avoir un grand retentissement dans le Midi.

Pour extrait : LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 1861, le sieur Gibrat (Jean), ancien militaire, de Terrou, a été nommé Cantonnier de 3^e classe sur la route départementale n° 13, en remplacement du sieur Lacaze (Jean) décédé.

Un décret impérial du 5 de ce mois soumet à une taxe fixe de 8 fr. les dépêches télégraphiques privées de 1 à 20 mots, adresse et signature comprises, échangées entre un bureau continental de l'empire et un bureau quelconque de l'Algérie, par le câble direct d'Alger à Port-Vendres.

Au-dessus de vingt mots, la taxe est augmentée de moitié pour chaque dizaine de mots ou fractions de dizaine excédente.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ, est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche, sont cotés et taxés.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes en date du 10 juillet 1861, porte ce qui suit :

A l'avenir, dans toutes les Facultés de droit de l'Empire, les étudiants qui n'aspirent qu'au certificat de capacité, suivront pendant une année, en outre des cours de procédure civile et criminelle, les cours du Code Napoléon de première et de deuxième année.

L'examen de capacité portera sur les matières enseignées dans ces cours et il sera fait par trois professeurs, savoir : le professeur de procédure civile et deux professeurs de Code Napoléon, dont l'un interrogera sur les matières du cours de première année, et l'autre sur les matières du cours de deuxième année.

Un autre arrêté en date du 19 juillet 1861, porte :

Les élèves en pharmacie, soit qu'ils aspirent au titre de pharmacien de première classe, ou au titre de pharmacien de deuxième classe ne peuvent être admis qu'à partir de l'âge de 16 ans à s'inscrire, conformément aux dispositions du décret du 15 février 1860, comme stagiaires dans une officine.

Une décision récente, rendue par le Ministre des finances à la sollicitation de M. le ministre de la marine, porte qu'à l'avenir les patrons de bateaux armés au tonnage qui naviguent seulement sur les fleuves, canaux et rivières, et ne sont pas à la mer, ne paieront la patente qu'à raison de cinq centimes par tonneau.

Une école théorique et pratique d'horlogerie, à laquelle peuvent être admis tous les jeunes gens de France, vient d'être organisée par le conseil municipal de Besançon. La durée des cours et de l'apprentissage à cette école est de trois années.

Les parents qui désirent faire admettre leurs enfants à l'école municipale d'horlogerie devront adresser une demande à M. le maire de la ville de Besançon.

Un arrêté récent de S. Exc. le ministre des finances, porte que le personnel des porteurs de contraintes, pour les poursuites en matière de contributions directes, sera réorganisé à dater du 1^{er} janvier 1862.

Ces agents jouiront, outre le salaire ordinaire, d'une indemnité qui sera prélevée sur le budget de l'Etat.

Nous apprenons que le 13 de ce mois, un violent incendie a détruit presque en entier un village de la commune de Bannes, canton de St.-Céré. On parle de 14 maisons brûlées. Les détails nous manquent.

On nous écrit de Gramat :

Les travaux du chemin de fer sont poussés avec la plus grande activité. Le lot de Gramat dont MM. Vol. Landeau et Picot sont entrepreneurs va être incessamment terminé. Mardi prochain, 22 octobre, doit avoir lieu la fermeture des voûtes du viaduc de Picarel, magnifique travail d'art qui fait partie du lot de Gramat.

Lundi dernier, un incendie s'est déclaré au village d'Amérac, commune de Promilhanes, canton de Limogne, à une grange pleine de foin, appartenant au sieur Baptiste Malgoire.

La perte est évaluée de 16 à 1,700 fr.

La grange était assurée à la compagnie l'Union.

La commune de Martel vient d'être mise en émoi par un accident heureusement fort rare dans nos contrées.

Le 26 juillet dernier, un enfant de 5 ans, appartenant au nommé Alanou, de Martel, a été mordu par une chienne appartenant à M. de M....

La blessure fut cautérisée mais faiblement parce que l'on ne croyait pas la chienne enragée.

Quelques jours après cependant cet animal mourut avec des symptômes assez alarmants et les inquiétudes les plus vives s'emparèrent de la famille du jeune Alanou.

Elles furent malheureusement justifiées et le 5 du courant des douleurs atroces s'emparèrent du pauvre enfant et se prolongèrent pendant 24 heures au bout desquelles il succomba enfin dans un état affeux. (Gourdonnais).

Saint-Germain, le 14 octobre 1861.

« Monsieur le Rédacteur,

» Sans parler de son emploi dans les arts ni de toute ses applications à la médecine humaine, l'ammoniaque est éminemment utile dans trois cas :

» 1^o Pour cautériser les morsures récentes d'animaux vénimeux ou enragés;

» 2^o Pour rappeler à la vie des personnes asphyxiées ou tombées en syncope;

» 3^o Contre la tymphonite ou indigestion gazeuse des ruminants.

» Quant à ces derniers, tout le monde sait que les animaux, tels que chevaux, bœufs et moutons, soumis à l'usage d'aliments verts et humides de rosée, surtout la luzerne et le trèfle, sont parfois atteints d'une énorme distension du ventre. Cette météorisation est le résultat d'un développement gazeux qui, trop de fois, est suivi d'une mort rapide. Dans une assez courte période, on a vu, dans notre localité, plusieurs cas de ce genre, et nous pouvons affirmer que toutes les fois qu'on a eu sous la main de l'ammoniaque pour conjurer une mort imminente, l'herbivore a été sauvé, tandis qu'il a péri dans le cas contraire. Pour l'espèce ovine, la dose varie de 20 à 30 gouttes; pour les bœufs et les chevaux elle peut s'élever de 20 à 50 grammes.

» Ces quelques mots, écrits dans l'intérêt des propriétaires de bestiaux leur feront comprendre la nécessité de tenir de l'ammoniaque en réserve pour les cas d'urgence et les circonstances critiques.

« Recevez, etc.

BORIE, méd.

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

Tarn-et-Garonne. — Les indications recueillies sur les causes de l'incendie qui a éclaté le 4 octobre, dans la forêt impériale de Montech, permettent de l'attribuer à la malveillance. En effet, le feu a été mis successivement et à des intervalles très rapprochés, à trois endroits différents; il a éclaté d'abord dans la plaine de Granvelle, où une étendue de 8 hectares, complantée de chênes de 11 à 12 ans, a été incendiée; les malfaiteurs ont mis ensuite le feu à deux autres parties de la forêt, distantes chacune d'environ 4 à 500 mètres du premier foyer.

— Les malfaiteurs, sur les traces desquels la justice est en ce moment, ont été aperçus fuyant dans la direction de Mortbartier, c'est-à-dire dans la direction opposée au feu, et leur signalement a été donné par plusieurs personnes qui accouraient pour porter du secours.

Le lendemain, 5 octobre, vers deux heures de l'après midi, un autre incendie purement accidentel cette fois, s'est manifesté sur la ligne de la forêt qui longe le chemin de fer, à un kilomètre environ de la gare de Montbartier. Le feu a été communiqué par des charbons ardents qui se sont échappés de la locomotive et ont roulé jusqu'à des touffes d'herbe sèche, qui ont propagé l'incendie aux arbres isins.

Grâce aux prompts secours apportés par les gardes forestiers, les employés du chemin de fer, et plusieurs gendarmes qui se trouvaient dans la forêt pour faire des recherches, les dommages ont été peu considérables.

Gironde. — Le 2 octobre courant un événement désastreux par les conséquences qu'il peut avoir, s'est passé dans le bourg de Podensac, et a jeté la plus vive inquiétude parmi les habitants de cette commune. Un chien enragé, de petite taille, y a fait des ravages considérables; plus de vingt-cinq à trente chiens ont été mordus et abimés par cet animal, devenu féroce dans son accès d'hydrophobie. Cependant, on est parvenu à l'abattre à coups de barre.

On parle d'un enfant mordu par l'un de ceux qu'il aurait atteint dans la matinée. (Courrier.)

Dordogne. — Le mouvement de la gare de Périgueux va croissant. Avant même qu'elle n'ait à desservir les lignes d'Agen et de Figeac, cette gare est dès à présent considérée comme l'une des plus importantes du réseau. On est obligé d'agrandir les halles des marchandises, de poser de nouvelles voies et d'augmenter le personnel. (Echo de Vézonne.)

Gard. — Un orage terrible a causé une affreuse catastrophe dans le bassin houiller de Bessèges (Gard). Une des mines de Lallé, appartenant à la compagnie des forges de Terre noire et Bessèges, ayant été envahie par les eaux, un éboulement s'est déclaré, et une centaine d'ouvriers auraient péri étouffés ou noyés. M. le Préfet du Gard, prévenu à dix heures du soir, a pu partir à une heure du matin, accompagné MM. le général commandant la subdivision, du colonel de la 15^e légion de gendarmerie et de l'ingénieur en chef du département. Devant l'immensité du malheur, M. le Préfet Dulnabert a ouvert immédiatement un crédit pour aller au secours des nombreuses familles dont les chefs venaient de périr d'une manière si affreuse et si prématurée.

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 11 octobre.

Le général Cialdini a donné définitivement sa démission. Il quittera Naples dans la seconde quinzaine d'octobre. Le commandement des forces militaires dans les provinces napolitaines est offert au général la Marmora, qui l'a accepté. On croit que les nouvelles lois administratives entrèrent en vigueur après le 15 octobre. — (Havas.)

Naples, 12 octobre.

Les nouvelles des Calabres sont loin d'être satisfaisantes. Une dépêche de ce jour annonce que les Bourbonnais se préparent à une attaque formidable sur plusieurs points à la fois. Quatre bataillons de Bersagliers ont été envoyés en toute hâte dans les Calabres ce qui indiquerait une recrudescence du mouvement insurrectionnel, sous la direction du général Borgès dont on s'était trop pressé d'annoncer la mort. — Des troubles auraient déjà éclaté sur les territoires de Muro et de Pietragolla.

Une lettre de Naples en date du 9 prétend que Borgès s'est avancé vers Catanzaro et a tenté d'attaquer cette ville. Il aurait subi un échec suivant les uns, tandis qu'il ne se serait agi que d'une manœuvre simulée suivant les autres. — (Havas-Bullier.)

Rome, 12 octobre.

L'abbé Justin Simonelli, ancien jésuite, professeur de philosophie à Rome, a été arrêté au moment où il se rendait à l'église pour dire la messe. On l'a écroué dans la prison des thermes de Dioclétien. On avait trouvé chez lui des papiers compromettants.

L'abbé Perfetti, homme très savant, en apprenant cette arrestation, a jugé prudent de prendre la fuite.

— L'ambassade de Siam qui a quitté Rome le 7, s'est embarquée sur l'Asmodée.

— Le conseil de guerre français va être saisi dans une quinzaine de jours, du procès de cet officier napolitain, arrêté à Vérolî, près Frosinone, dans la bagarre de nuit que les journaux ont rapportée vers le 23 septembre. La troupe française, les officiers surtout, discutent d'avance de ce procès, ils trouvent que l'officier s'est mis dans une position grave en faisant tirer sur des français, qu'il a dû reconnaître parfaitement, attendu que la lune était alors dans son plein.

Dans son interrogatoire, l'officier napolitain, qui s'appelle Ricci, a dit qu'il n'avait pas su sur qui il tirait, que dans le premier moment de trouble, il a cru à une attaque de voleurs, qu'il n'a pas bien su, bien vu, etc., etc. Il faudra une enquête assez détaillée.

La correspondance qui fut trouvée sur Ricci est dépeuplée presque entièrement. Il n'a transpiré qu'une chose à son égard, c'est que, de la manière la plus positive, elle compromet le comte de Trapani, le jeune oncle du Roi. Elle disait que si Sora était une fois pris un haut personnage apparaîtrait dans les Abruzzes (je pense qu'il s'agissait de Bosco). En général elle dénote une confiance incroyable sur le succès définitif de la réaction.

Le père Passaglia, habite toujours son petit appartement du quartier de la Minerve. Il dit sa messe tous les

jours. Il est d'une entière placidité. Beaucoup prétendent qu'il a été reçu plusieurs fois par le général de Goyon. Je n'ai pu savoir si c'est vrai; on dit qu'il a la promesse du général de n'être point inquiété. Il avoue, du reste, hautement sa publication de Florence.

Turin, 13 octobre.

Des lettres de Rome, du 10, annoncent que par suite de l'ordre papal de juger la brochure anonyme *Pro causa italiana*, Mgr Altieri, préfet de la congrégation de l'Index a désigné dix-huit consultants à cet effet. Ces derniers ont déclaré que la brochure était contraire aux doctrines de l'Eglise.

Le père Passaglia a écrit au préfet de la congrégation pour se déclarer l'auteur de la brochure, et a demandé, en vertu de la bulle de Benoît XIV, de présenter sa défense devant les consultants.

Une congrégation de cardinaux, élue pour délibérer sur le jugement des consultants, a refusé d'admettre la défense du Père Passaglia, et a décrété la mise à l'Index de la brochure. (Havas).

POLOGNE.

Varsovie, 10 octobre.

Le vénérable archevêque du royaume de Pologne, Mgr Fialkowski, devenu si populaire par son patriotisme, a succombé le 5 du courant. La perte de ce digne prélat est un deuil national. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui avec une grande pompe. Le parti du mouvement a essayé à cette occasion de faire une nouvelle démonstration illégale, en arborant des emblèmes séditionnels. L'ordre n'a pas été troublé.

Ces jours derniers, les ouvriers employés à la construction d'un pont colossal sur la Vistule, se sont réunis en foule dans une église pour entendre une messe dite pour obtenir l'indépendance de la Pologne. Un grand nombre de sculpteurs Italiens se sont associés à cette cérémonie; ils ont déployé le drapeau italien surmonté de l'Aigle de Pologne et du cavalier de Lithuanie.

Les journaux polonais de Posen s'occupent des élections prochaines. On fait les plus grands efforts pour renvoyer à la chambre prussienne un plus grand nombre de représentants de la nationalité polonaise. On voudrait aussi avoir parmi les députés un ecclésiastique et on espère que l'archevêque de Posen acceptera ce mandat.

RUSSIE.

Le bruit a couru à Paris qu'une insurrection aurait éclaté à St-Petersbourg. Cette nouvelle serait fautive. C'est ce que semble dire l'article suivant du *Constitutionnel*:

On a, par le télégraphe, des nouvelles de Saint-Petersbourg, datées de vendredi 11 octobre. L'empereur était revenu en Crimée, de retour de son excursion du Caucase. Le bruit d'une insurrection à St-Petersbourg, accueillie par un journal du soir, sur la foi du *Czas* de Cracovie, a été démenti par le *Czas* lui-même dans son plus récent numéro. Ce qui aurait donné lieu à l'erreur du journal polonais, c'est qu'une démonstration politique, qu'il qualifie d'insignifiante, se serait produite, il y a quelques jours et aurait concordé avec l'interruption accidentelle des communications entre St-Petersbourg et Varsovie. Mais d'après une correspondance particulière du Nord il n'y aurait pas même eu de manifestation extérieure, et tout se réduirait à l'arrestation de quelques jeunes gens qui avaient imprimé clandestinement et distribué des adresses séditieuses, inspirées par des doctrines socialistes. A. VITU.

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning-Star*:

C'est avec un profond regret que nous annonçons que les nouvelles de l'Ouest de l'Irlande justifient les graves inquiétudes conçues au sujet de l'approche de la famine. Il y a un déficit très sérieux dans les récoltes; et déjà selon un de nos confrères de Dublin, « un cri déchirant de détresse est parvenu jusqu'à nous. »

Il s'est tenu dimanche dernier à Kilmore un meeting où l'on a exposé que, dans cette commune, les cinq dixièmes de la récolte de pommes de terres ont été détruits par la maladie et par de récentes inondations, et que si tout le grain récolté était converti en farine, il n'y aurait pas de quoi alimenter suffisamment le pays pendant plus de deux mois. Un appel est fait au gouvernement, afin

qu'il entreprenne des travaux publics à l'aide desquels le pauvre puisse gagner sa vie. Ces nouvelles douloureuses sont dignes d'une sérieuse attention.

ESPAGNE.

Madrid, 10 octobre.

A Gironne, une inondation terrible a fait les plus grands ravages.

L'ambassade marocaine a été reçue par la reine d'Espagne. Après le discours du prince Muley-el-Abbas, et la réponse de la reine, Leurs Majestés sont descendues de leurs trônes et se sont entretenues avec bienveillance.

Dans sa première conférence avec le ministre des affaires étrangères, Muley-el-Abbas n'a pas formulé de prétentions. On se prépare à lui faire l'honneur de la représentation d'une petite guerre.

Pour extrait,

A. LAYTOU.

Paris.

13 octobre.

M. Rouher, ministre de l'Agriculture du Commerce et des Travaux publics est de retour à Paris de son excursion à Nice et en Savoie.

D'après ce que rapporte une correspondance prussienne, on se serait occupé longuement des affaires d'Italie dans l'entrevue de Compiègne. L'Empereur aurait déclaré que l'armée d'occupation resterait, dans tous les cas, jusqu'au printemps à Rome.

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Marie-Clotilde sont arrivées ce matin à la résidence impériale.

Le prince a rendu sur-le-champ une visite au roi, et s'est ensuite longuement entretenu avec l'Empereur. A midi il y a eu au palais grand déjeuner de soixante-douze couverts auquel assistaient toutes les personnes invitées. Le roi occupait, comme la veille, la place d'honneur; il avait à sa gauche l'Impératrice, à sa droite l'Empereur. La princesse Clotilde était à la droite de l'Empereur, le prince Napoléon à côté de l'Impératrice. La salle à manger était magnifiquement décorée.

S. A. I. le prince Napoléon est revenu aujourd'hui à Paris.

La grande duchesse Hélène de Russie, venant de Nice a traversé jeudi Marseille, se rendant à Lyon.

Un journal assure que M. de Saint-Paul, ancien directeur au ministère de l'intérieur n'accepte pas la préfecture de la Meurthe.

Une dépêche de Turin fait connaître que Garibaldi est parti à l'improviste de Caprera, se dirigeant, dit-on, vers le littoral de l'Adriatique, sans qu'on puisse connaître le lieu où il se rend.

Par une autre dépêche, du 12, ce départ est démenti.

L'Ami de la Religion annonce, sur la foi de journaux étrangers, qu'il vient de paraître dans le monde politique une nouvelle brochure anonyme ayant pour titre: *L'Empereur et le roi Guillaume*; c'est, comme on le voit, une brochure de circonstance. Cet opuscule, dit la feuille parisienne, contient une lettre qui, suivant l'auteur, aurait été adressée, l'année dernière, au roi de Prusse, par l'empereur Napoléon, à la suite de l'entrevue de Bade. L'Ami de la Religion a publié dans ses colonnes, mais sous toutes réserves, cette lettre où l'Empereur, toujours d'après l'auteur de la brochure, se défendait de tout esprit de conquêtes, et engageait le roi de Prusse à s'entendre avec lui pour éviter que le différend dano-allemand se terminât par une guerre fâcheuse. Quant à la

brochure, dit M. Léon Lavedan, « elle se résume en deux idées qui paraissent assez difficiles à concilier: la limite du Rhin rendue à la France, une alliance intime entre la France la Prusse et l'Angleterre. (Courrier de la Gironde).

Une brochure qui vient de paraître contient une prétendue lettre écrite par l'Empereur au roi de Prusse; ce document est entièrement faux. (Moniteur).

Nous pouvons affirmer, contrairement à l'assertion de plusieurs journaux italiens, qu'il ne sera apporté quant à présent aucun changement dans la position de notre armée d'occupation à Rome.

On persiste à démentir la candidature du prince Napoléon à la grande maîtrise des franc-maçons. Il est question de M. Pietri, sénateur, et de M. de Saulcy, membre de l'Institut.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

Avis aux amateurs d'absinthe. On lit dans la *Gazette des Hôpitaux*:

Dans un article dont nos lecteurs doivent avoir conservé le souvenir, M. le docteur Legrand du Saulle a exposé, d'après les intéressantes recherches de M. le docteur Auguste Moret, les effets habituels de l'absinthe et les graves désordres pathologiques qui résultent de l'abus de cette liqueur. Voici un fait recueilli dans le service de M. Félix Voisin, à Bicêtre, et communiqué à la Société de Biologie par le docteur Auguste Voisin, son neveu, qui vient de montrer à quel degré de gravité peuvent s'élever les phénomènes morbides qui résultent de l'abus de l'absinthe:

Un homme âgé de trente-quatre ans, tailleur de pierres, est conduit à l'infirmerie de Bicêtre, dans le service de M. Voisin. Depuis longtemps cet homme se livre à de nombreux excès alcooliques, consistant surtout dans l'usage de l'absinthe. Il a déjà une fois été atteint de *delirium tremens*. Il n'est possible d'obtenir aucun renseignement sur ses antécédents héréditaires, ni sur le mode d'invasion des accidents les plus récents.

Le 25 juin, cet homme est pris, sur la voie publique, de convulsions épileptiformes, se succédant à de courts intervalles; il est conduit à la préfecture de police, où il tombe dans un accès de manie accompagné de violences. Il est amené à Bicêtre, le lendemain, garroté et couvert de liens. Voici ce que l'on constate à ce moment:

Agitation extrême; mouvements continus de la tête. Le corps est couvert de sueur; les conjonctions sont rouges et présentent des tâches ecchymotiques dans les régions externes des yeux. Il est impossible d'obtenir du malade aucune réponse; il ne prononce pas une parole. Il paraît étranger à tout ce qui se passe au tour de lui; ses yeux sont fixes.

Dans la journée et dans la nuit, il est pris de dix à douze attaques convulsives, épileptiformes. L'accès débute sans cri initial, par des secousses cloniques dans les membres inférieurs et supérieurs, dans les globes oculaires et les muscles de la face. Après quinze secondes au plus, la période clonique est remplacée par la rigidité et l'extension des membres inférieurs et supérieurs; un peu d'écume sort de la bouche, et l'accès se termine, après une durée totale d'une minute au plus par de l'assoupissement. Pour gagner son lit, il se présente à un haut degré de la titubation caractéristique de l'alcoolisme aigu. Le pouls est à 92 régulier et fort.

Le 27 juin, les accès convulsifs persistent avec la même fréquence. Le malade prononce continuellement des mots sans suite, qu'il répète sans interruption. Même état de la face, même injection conjonctivale. Les pupilles sont resserrées, immobiles, le

regard toujours fixe; langue humide, blanchâtre; soif intense, urines involontaires. Par moments, la figure prend un aspect souriant; d'autres fois, il semble prononcer avec colère certains mots, qu'il répète, du reste, pendant plus de cinq minutes de suite, et d'une voix machonnée et enrouée.

Dans la journée et la nuit le malade est pris de près de cinquante accès semblables, et il meurt le 28 au matin dans le coma, après avoir présenté depuis le 27 au soir une coloration de la peau de la face presque noire.

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

BULLETTIN COMMERCIAL.

VILLE DE CAHORS

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 45^c; 2^e catégorie 1^{er} 05.

TAXE DU PAIN. — 9 octobre 1861.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.

Marché aux grains. — Mercredi, 16 octobre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	273	79	27 ^{fr} 83	78 k. 240
Mais.....	67	48	13 ^{fr} 15	»

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

14 octobre 1861.

Au comptant:

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 30	» 30	»
4 1/2 pour cent	95 90	» 15	»
Banque de France.....	2945	»	»
Obligations du Trésor..	450	» 1 25	»

15 octobre.

Au comptant:

3 pour 100	67 80	»	» 50
4 1/2 pour 100	95 75	»	» 15
Banque de France.....	2900	»	» 15
Obligations du Trésor ..	446 25	»	» 3 75

16 octobre.

Au comptant:

3 pour 100	67 80	»	»
4 1/2 pour 100	95 45	»	» 30
Banque de France.....	2900	»	»
Obligations du Trésor ..	446 25	»	»

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 octobre 1861.

19 Versements dont 4 nouveaux... 3,395^{fr} »
4 Rembour^s dont 3 pour solde... 565 23

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

13 octob. Second (Lucie).
14 — Lafage (Léontine-Justine-Marie).
15 — Cossé (Lucien-Justin-Marie).
15 — LameHe (Jean).

Mariages.

14 — Lagarde (François-Jean-Paulin), percepteur, 32 ans 4 mois, et Rouquette (Antonia-Marthe-Lucie-Anais), sans profession, 20 ans 10 mois.

Décès.

13 — Siméon (Abel-Eugène), 9 mois.
13 — Jarlan (Jean), 56 ans.
13 — Lafontaine (Julien-Jean), 45 mois.
13 — Delheil (Jean), entrepreneur, 40 ans.
13 — Delpon (François), 68 ans.
14 — Grépon (Jean-P.-Hippolyte), avoué, 32 ans.
14 — Labrunie (Pierre), 80 ans (hospice).
16 — Bennac (Jean), 21 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

A LA VILLE DE CAHORS
HABILLEMENTS
CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

BRASSERIE CENTRALE
MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salubre. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraichissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique délicieuse à la fois.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ
Aux Fabriques de France
MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FRANC.

Le propriétaire-gérant: A. LAYTOU.